



Appui-conseil Modernisation

L'appui-conseil modernisation à destination des structures de formation est proposé par la Région Normandie qui, dans le cadre de sa compétence en tant que coordonnateur et acheteur de la formation professionnelle continue, accompagne les organismes de formation dans l'évolution de leur pratique. L'appui-conseil s'inscrit dans le cadre de la Stratégie régionale de transformation et de modernisation des structures de formation, votée à l'Assemblée Plénière du 14 décembre 2020 et modifiée le 15 juillet 2025.

Il vise :

- La modernisation des pratiques (modularisation de l'offre, évolution des processus administratifs, évolutions juridiques ...),
- De nouvelles modalités de positionnement marketing et digital permettant de capter les publics visés par les politiques publiques de la Région,
- L'évolution des pratiques des professionnels de la formation (accompagnement, individualisation, etc.).

Objectifs

Apporter un soutien « sur mesure » aux volontés et aux besoins de transformation propres à chaque structure de formation et intégrant, en transversalité, les enjeux du développement durable.

Bénéficiaires

Les structures de formation :

- Du territoire normand
- Dont l'activité principale est la formation continue et/ou en alternance
- De plus de 5 salariés

- Ayant pour public les personnes en recherche d'emploi ou ayant le projet de développer leur activité à destination de ce public

Les instituts du Sanitaire et Social du territoire normand.

Caractéristiques de l'aide

Un appui-conseil réalisé par des consultants experts comprenant :

- Un diagnostic partagé des besoins de la structure de formation et la définition d'un plan d'action
- Un accompagnement à la démarche de transformation

Montant et taux de l'aide

- Un maximum de 1000€ HT par journée d'accompagnement en phase diagnostic et en phase d'accompagnement,
- L'intervention financière ne pourra dépasser 70% de l'enveloppe financière totale mobilisée par le bénéficiaire
- Un maximum de 25 jours pour une même structure de formation soit un montant total de 17 500 €

Modalités de paiement

Le paiement s'effectuera en deux versements : à la signature de la convention et à la fin de la prestation sous condition de présentation des différentes pièces de paiement.

Tout dépôt de demande de subvention au titre de cet appel à projet se fera par l'intermédiaire de l'extranet régional des aides. **Avant tout dépôt sur l'extranet régional, le porteur est invité à adresser la fiche projet** (téléchargeable ci-dessous) et l'adresser à step@normandie.fr.

Contacts

Contacts

CAHU Julie

DFTLV

STEP

0231069835

step@normandie.fr

STEP

02.14.47.62.53

step@normandie.fr